Problème avec gardien de cité...

Par **Krys29**, le **11/04/2005** à **14:56**

Je ne sais pas si je dois le poster dans la section pénale.
Un gardien a mis un mot dans notre immeuble la veille disant qu'il fallait évacuer les affaires entreposées dans le local commun sinon elles seraient jetéers à la déchareg le landemain. J'étais en entretien d'embauche à l'époque et j'ai découvert cela 4 jours après. J'ai apellé et demandés ou étaient nos affaires, et ils les avaient gardées. Je lui ai donc dis que j'avais entreposés des cours de ce que je me souvenais sous le moment. Mais un mois après je me susi souvenu que j'avais aussi un pot d'échappement tout neuf (90 euros!) quand le mien à fait du bruit. Et quand j'ai demandé, il m'a dit qu'il l'avait mis dans le local chaudière. Il ne la pas retrouvé. J'ai donc écrit un courrier à la société gestion des HLM pour demander de faire fonctionner leur assurance. Mais ils m'ont répondus que ça n'avait rien à faire là et que j'avais qu'à le réclamer en même tant que mes cours...
Est-ce que je peux porter plainte pour vole...? est-ce normal la réaction du gardien? A-t-il le droti de faire cela? Directement? Suis-je en tord si je réclame un mois après mon bien? Je suis au chomage et mon pot coute 85 euros et il était neuf. Merci pour votre aide.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés